

**GES**  
SÉCURITÉ PRIVÉE

GROUPEMENT  
DES ENTREPRISES  
DE SÉCURITÉ

**Tour des Régions du GES  
Etape de Biarritz – 26 mars 2024**

# Mot d'ouverture

**Abdelhamid FADDEOUI**

Président du Groupement des  
entreprises de sécurité (GES)

# Le Tour des Régions du GES



1. Rennes
2. Lille
3. Strasbourg
4. Marseille
5. Paris
6. Bordeaux
7. Lyon
8. Poitiers
9. Nice
10. Montpellier
11. Annecy
12. Nancy
13. Toulouse
14. Marseille
15. Nantes
16. Paris
17. Biarritz
18. Colmar
19. Le Touquet
20. Cannes
21. Lorient
22. Dijon

## COMPOSITION

- **Plus de 200 entreprises** de sécurité privée
- **72.000 salariés** dans les entreprises adhérentes
- **2,3 milliards d'euros** de chiffre d'affaires global

## ORGANISATION

- Un conseil d'administration de **15 membres**
- **6 Commissions thématiques** (Economie, Social, Juridique, Technologies, Événementiel, Communication)
- **3 salariés** permanents
- Budget de fonctionnement d'**1 million d'€**
- **1400 campagnes d'e-mailing** envoyées
- **24 GES-Info** diffusées
- **45 lettres juridiques** bimensuelles
- **10 000 followers** sur LinkedIn

## DIALOGUE SOCIAL ET PARITAIRE

- **75 % de représentativité patronale** dans la branche Prévention-Sécurité
- **15 représentants du GES** dans les instances paritaires de branche : CMPJNI, CPNEFP, SPP, Observatoire des Métiers, ADEF
- **14 accords de branche** signés

## SIÈGES ET MANDATS

Le GES est adhérent de la **CPME**, du **MEDEF**, du **GPS**, de la **FFSP**, de l'**UFACS** et de la **CoESS**.

A ces titres, le GES siège dans les instances suivantes :

- Conseil d'administration de **Pôle Emploi** (sous mandat du MEDEF)
- Bureau et Conseil d'administration d'**AKTO**
- Bureau et Conseil d'administration de la **FFSP**
- Bureau et Conseil d'administration de l'**UFACS**
- **Commission Professionnelle Consultative** « Service aux entreprises » (décret du 13 septembre 2019)
- Board of Directors de la **CoESS**

# FICHE D'IDENTITÉ DU GES

## RÉGULATION ET CONTINUUM

- **1 représentant** au Conseil d'administration du CNAPS
- **2 représentants** à la commission d'expertise du CNAPS
- **10 représentants** à la Commission de discipline du CNAPS
- Le GES dispose d'un réseau territorial de **100 référents** départementaux

### Groupement des Entreprises de Sécurité

146 boulevard Diderot - 75012 PARIS

Tél. +33 1 81 70 74 86

[contact@ges-securite-privee.org](mailto:contact@ges-securite-privee.org)

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



et sur notre site internet





## Adhérer au GES : pourquoi ?

- Les réponses individuelles aux adhérents, **sous 24 heures**
- L'information collective aux adhérents : **mailings, FAQ, GES-Info, Lettres juridiques, Livre VI maqueté**
- La participation aux commissions thématiques du GES : **social, économie, technologie, événementiel**
- La participation au dialogue social : **14 accords de branche signés**
- Les relations avec les pouvoirs publics : **CNAPS, MI, Travail, France travail, etc.**
- Le lien avec les référents départementaux du GES : **une centaine de référents**

# Mot de bienvenue

**Vincent BERNARD-LAFOUCRIERE**

Directeur de cabinet du Préfet  
des Pyrénées-Atlantiques

# GES

SÉCURITÉ PRIVÉE

---

GROUPEMENT  
DES ENTREPRISES  
DE SÉCURITÉ

1. Présentation du GES

2. Présentation du CNAPS

# 1

## PRÉSENTATION DU GES

- L'actualité réglementaire
- L'actualité sociale
- L'indice des coûts
- Les propositions du GES
- Les JOP Paris 2024





## La suite de la loi « Sécurité globale » : Les tenues

### Signes distinctifs communs et visibles (arrêté du 18 juillet 2023)

- 7 chiffres du NUB (Arial 36 sur 54 mm\*15 mm, noir sur blanc ou inversement), sur poitrine haut gauche
- Dénomination de l'entreprise, sur carré de 50 mm, en dessous
- SECURITE PRIVEE, Arial 76, blanc rétroréfléchissants sur fon noir, au dos
- En vigueur au 1<sup>er</sup> oct 2024



## La suite de la loi « Sécurité globale » : La formation

- **Ordonnance du 16 mai 2023**
- **Décret pour publication très prochaine**
- **Plusieurs arrêtés prévus** pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024
- Mise en œuvre de la réforme après les JOP
  
- **Principales dispositions :**
  - Définition des plateformes pédagogiques (distanciel)
  - Agrément pour les dirigeants d'OF
  - Responsabilisation des certificateurs (sauf ITE)
  - Suppression de l'audit de certification
  - Carte professionnelle pour les formateurs (moralité)
  - Examen théorique des certifications par l'autorité administrative (mais dans l'OF)



## Signature de l'accord sur les minima de branche

- Accord du 25 septembre 2023 portant revalorisation des minima de branche pour 2024, 2025 et 2026 signé par l'ensemble des OP et l'ensemble des OS (à l'exception de la CGT) :
  - **Augmentation de 5 % pour 2024**
  - **Augmentation de 3,2 % pour 2025**
  - **Augmentation de 2,8 % pour 2026**
- Préambule prévoyant la mise en œuvre d'un agenda social visant à favoriser l'attractivité du secteur



# Agenda social 2024-2025

## 1<sup>er</sup> semestre 2024

- Accessoires de salaires
- Adaptation des métiers-repères (cyno détection expert, distribution, A3P, responsable de site, incendie)
- Prévoyance/santé
- Égalité professionnelle

## 2<sup>ème</sup> semestre 2024

- Nouvelles modalités contractuelles
- Exercice de la fonction tutorale
- Accord de reprise

## 2025

- Gratifications pour les compétences attestées (CCC de branche) et spécifiquement exercées



## Indice des coûts de revient de la sécurité privée : **pourquoi ?**

- Remplacer les fiches de coûts de revient, qui étaient devenues des planchers
- Avoir plus régulièrement la **réalité de la hausse des coûts**, notamment salariaux
- Avoir un **outil objectif dans les relations prestataires / clients**
- Profiter de l'expérience de l'indice SYNTEC, très utilisé

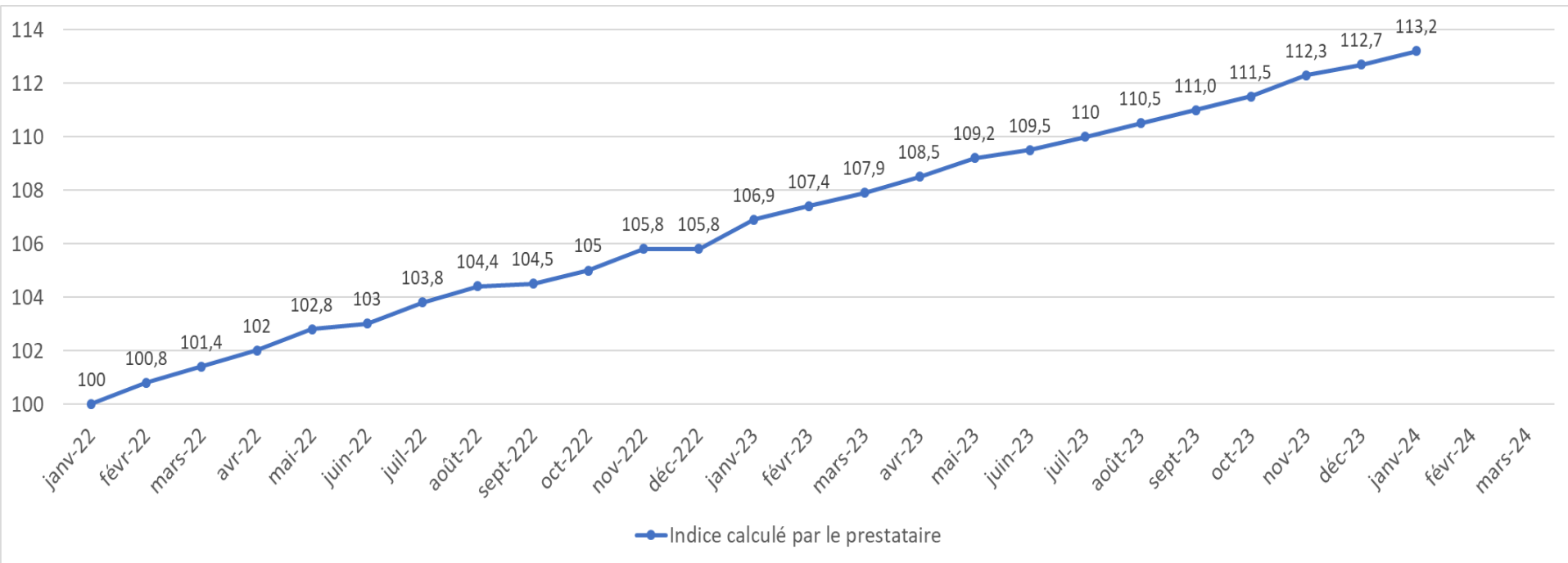


## Indice des coûts de revient de la sécurité privée : **comment le construire ?**

- **Deux données nécessaires par mois :**
  - Masse salariale du mois
  - Effectifs ETP du mois
- Un **mot de passe pour le responsable du remplissage**, qui reçoit le message pour remplir les données mensuelles
- Sécurisé et pas d'accès aux données par le GES
- Panel **au-delà des adhérents du GES**

# Indice des coûts de revient en sécurité privée

<https://securite-privee.info/indice-icsp>





## Indice des coûts de revient de la sécurité privée : **comment l'utiliser ?**

- Le prix d'une prestation pourra être révisé à chaque échéance du contrat selon une formule qui prend en compte l'indice des coûts de la sécurité privée et qui s'établit ainsi :
- **$Pr = Pi (S1 / S0)$** 
  - Pr est le prix révisé ;
  - Pi est le prix initial ;
  - S0 est la valeur de l'indice des coûts de la sécurité privée, en vigueur à la date de signature du contrat ;
  - S1 est la valeur de l'indice des coûts de la sécurité privée, en vigueur à la date de révision.
- A la date de signature du présent contrat l'indice So est égal à XXX.
- La date de révision est fixée au lendemain de la date anniversaire du contrat.
- La formule de révision de prix sera applicable à toutes les prestations à partir de cette date.

### Sondage GES

**81% des répondants le proposent à leurs clients privés, et 52% à leurs clients publics.**

**62% des clients privés acceptent l'indice, mais seulement 19% pour les clients publics.**





## Les propositions encore poussées par le GES

- **Reconnaissance de l'indice des coûts**
- **Garantie financière**
- **Intégration de la sécurité incendie dans le livre VI du CSI**
- **Inspection des coffres de voiture**
- **Usage des caméras-piétons**
- **Développement de l'alternance et de l'apprentissage**



**Les marchés  
de prestation  
en sécurité  
privée**

## La sécurité privée et les JOP Paris 2024

- La 3<sup>ème</sup> vague des marchés Paris 2024 a été attribuée, ainsi ce sont 47 entreprises attributaires qui sont désormais connues.
- Marchés Paris 2024 + EDE = 75 entreprises prestataires connues, dont 1/3 sont adhérentes du GES.
- Une 4<sup>ème</sup> et dernière vague de marchés est en cours et sera connue courant mars, pour montrer à probablement 100 entreprises (avec leurs sous-traitants connus à ce stades)
- Ainsi, il est possible que 100% des marchés soit attribué, mais la question qui reste devant nous est le recrutement par les attributaires.



# La sécurité privée et les JOP Paris 2024

## La dynamique de la formation

- Depuis l'été 2023, une dynamique positive s'observe en matière de formation aux métiers de la sécurité privée.
- CQP PSGE (106h, pour des événements de + de 300 personnes): plus de 2.000 personnes formées (cible vers 3.000/3.500).
- Les autres formations ont connu un afflux plus important que les années précédentes, ce qui est un bon signe (même si effet rattrapage par rapport à 2022, historiquement faible).
- Cette dynamique devrait se poursuivre sur les 3 prochains mois, avec un développement du CQP PSGE en province.
- Carte pro SGE valable 5 ans



# La sécurité privée et les JOP Paris 2024

## Que reste-t-il à faire?

- Ne pas perdre les personnes formées et les faire rencontrer les entreprises (attributaires ou pas) : travail en cours avec France travail
- Approfondir les relations entre Paris 2024 / EDE et les entreprises prestataires pour mieux définir, opérationnellement, la planification (passer d'un nombre de postes à un nombre de personnes) : travail en cours avec Paris 2024
- Veiller à ce que le processus d'accréditation reste simple et agile
- Surveiller la montée en puissance des viviers et des recrutements (avec des possibles cas de doublons)

# 2

## EVOLUTIONS DU CNAPS ET DE LA RÈGLEMENTATION

**David Fabian PAGES**  
Délégué territorial Sud-Ouest

# Mot de clôture

**Pierre BRAJEUX,**

Président de la Fédération  
française de la sécurité privée  
(FFSP)